

Nos principales parties prenantes

Elles regroupent :

- 1 Les Etablissements de crédit ou banques,
- 2 Les Systèmes financiers décentralisés, dits institutions de microfinance,
- 3 Les Etablissements de monnaie électronique, communément appelés Mobile Money,
- 4 Les Sociétés d'assurances,
- 5 Les Consommateurs et les Associations de consommateurs de services financiers,
- 6 Le Gouvernement, notamment à travers le Ministère en charge des Finances.



***Fournisseurs et Consommateurs
des services financiers,
l'OQSF-CI
peut vous aider.***



OQSF-CI
Observatoire de la Qualité
des Services Financiers
de Côte d'Ivoire



OQSF-CI
Observatoire de la Qualité
des Services Financiers
de Côte d'Ivoire

Tél. : +225 22 49 20 89
Siège : Abidjan, Riviera Bonoumin,
en face de l'Ecole primaire la semence
Adresse postale : BP V 163
Courriel : infos@oqsf.finances.gouv.ci

www.oqsf.ci

**L'OQSF-CI
EN BREF**



OQSF-CI : un Observatoire public et gratuit

La création de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI), par décret du 21 décembre 2016, participe de la volonté du Gouvernement ivoirien, en association avec les acteurs du secteur financier, d'améliorer l'inclusion financière, les conditions de financement de l'économie et la protection des consommateurs de services financiers.

Rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances, l'OQSF-CI se place au cœur de la relation entre les fournisseurs et les consommateurs de services financiers.

L'OQSF-CI se veut un instrument public, gratuit, inclusif et indépendant, à équidistance et au service de toutes ses parties prenantes.

Nos missions

Fruit d'un partenariat entre le Gouvernement ivoirien et la Banque Mondiale, l'Observatoire a pour principales missions de contribuer à :

- 1 l'amélioration de la qualité des produits et services financiers de détail,
- 2 la protection des consommateurs desdits produits et services,
- 3 la diffusion de la culture financière

Notre organisation

L'observatoire comprend trois organes : le Conseil d'Orientation, le Secrétariat Exécutif et la Médiation Financière.

Le Conseil d'Orientation : organe de gouvernance, il est composé de 15 membres choisis parmi les acteurs clés de l'écosystème financier national. Il est présidé par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et a pour principales attributions de définir les orientations et d'approuver le programme d'activités de l'OQSF-CI.

Le Secrétariat Exécutif : placé sous la responsabilité du Conseil, le Secrétaire Exécutif est chargé notamment d'assurer la gestion administrative et financière, d'exécuter le programme d'activités ainsi que les décisions du Conseil et de représenter l'Observatoire dans la vie civile.

La Médiation Financière : le Médiateur Financier a pour principale attribution de favoriser la résolution amiable et rapide des différends entre les fournisseurs et les consommateurs de services financiers qui le sollicitent. Il émet ses avis en toute indépendance.

